

[Text]

Our order of reference is Bill C-8, An Act to amend the Department of Labour Act. Before I get into that, I just want to do a couple of housekeeping things so we are all on the same wave-length.

All of you should have received the documents we agreed on in the last meeting. They are "Older Workers in the Canadian Labour Market", "Policy Note on Unemployed Older Workers: Calls for Action", "The Unemployed Older Worker Phenomenon: A Problem That Will Not Go Away", "Charting a Clear Course for a National Older Workers' Program", and "Older Workers: An Imminent Crisis in the Labour Market".

Now we are going to be dealing with Bill C-8, clause 1, and

l'honorable Jean Corbeil, le ministre du Travail, est ici ce matin avec nous.

Mr. Minister, I thank you very much for appearing before this legislative committee on this clause. If you would like to make a statement, please do.

Hon. Jean Corbeil (Minister of Labour): Very well.

Merci beaucoup, monsieur le président et chers collègues. Je vous remercie, ainsi que tous les membres de ce Comité de me donner l'occasion de venir devant vous aujourd'hui discuter de la brève modification de la Loi sur le ministère du Travail.

• 0910

Comme vous le savez, cette modification est nécessaire pour permettre à mon Ministère de continuer à accorder de l'aide aux travailleurs et aux travailleuses âgé(e)s victimes d'un licenciement majeur et permanent et qui, après avoir épuisé toutes les possibilités de ré-emploi ainsi que leur droit aux prestations d'assurance-chômage, n'ont toujours aucune perspective de réintégration sur le marché du travail.

Nous-mêmes et nos partenaires provinciaux, depuis l'annonce du plan de mise en oeuvre du programme d'aide pour les travailleurs âgés (le PATA) le 6 octobre 1988, avons reçu 636 demandes d'admissibilité au PATA concernant des licenciements qui touchent des milliers de travailleurs et travailleuses. Il est certain que le bien-être de nombreux travailleurs et travailleuses âgé(e)s dépend de l'adoption rapide de la modification législative qui est devant vous.

Mr. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): On a point of order, Mr. Chairman, I am wondering if the minister has copies of his statement so we can follow it.

The Chairman: It is being photocopied right now.

Mr. Allmand: It would be of great assistance to the members if we had copies of the minister's statement at

[Translation]

Le sujet à l'ordre du jour est le Projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail. Avant d'y arriver, j'ai quelques détails d'ordre administratif à régler pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde.

Vous avez sans doute tous reçu les documents sur lesquels nous nous sommes entendus lors de la dernière réunion. En voici les titres: «Les travailleurs âgés sur le marché du travail canadien», «Note d'appoint sur les travailleurs âgés en chômage: Le temps d'agir», «Le phénomène du chômage chez les travailleurs âgés: un problème persistant», «Grandes lignes d'un programme national pour les travailleurs âgés», et «Les travailleurs âgés: Crise imminente sur le marché du travail».

Nous allons maintenant traiter du projet de loi C-8, article 1, et

the Honorable Jean Corbeil, Minister of Labour, is here with us this morning.

Monsieur le ministre, je vous remercie de comparaître devant ce Comité législatif pour l'examen de ce projet de loi. Si vous souhaitez faire une déclaration, je vous prie de le faire.

L'honorable Jean Corbeil (ministre du Travail): Très bien.

Thank you very much, Mr. Chairman, colleagues. I thank you, and I thank all members of this committee for giving me the opportunity to come before you today to discuss this brief amendment to the Department of Labour Act.

As you know, this amendment is necessary to permit my department to continue to provide assistance to older workers who have become victims of major permanent layoffs and who, after exhausting all opportunities for re-employment as well as their unemployment insurance benefits, still have no prospects for re-employment.

Since the implementation plan for the Program for Older Worker Adjustment (POWA) was announced on October 6, 1988, we and our provincial partners have already received 636 applications for POWA coverage of layoffs involving thousands of workers. There is no doubt that the welfare of many older workers depends on speedy passage of the legislative amendment which is before you.

M. Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je me demande si le ministre pourrait nous donner un exemplaire de son exposé, afin que nous puissions mieux le suivre.

Le président: On est justement en train d'en faire des photocopies.

M. Allmand: Ce serait extrêmement utile que les députés aient un exemplaire de l'exposé du ministre au